dixième année, le frère aîné étant aveugle ou impotent : le certificat du maire, modèle H.I.J.K.L. Le frère aîné doit accompagner le puîné devant le Conseil de révision ;

1° Pour le plus âgé de deux frères appelés à faire partie du même tirage et désignés tous deux pour le sort : joindre des copies textuelles des actes de naissance des deux frères et le certificat du maire, modèle M;

8° Pour le frère de militaire : un certificat de présence au corps et le certificat du maire, modèle N;

9° Pour le frère d'un militaire mort au service ou porteur d'un congé de réforme (Modèle n° 1) : l'acte de décès ou le congé de réforme et le certificat du maire, modèle Q.

Toutes ces pièces affranchies du timbre; elles seront légalisées par MM. les Sous-Préfets.

Art 5. Pour tous les cas d'exemption, des formules de certificats seront adressées avant le tirage, à MM. les maires, qui devront se hâter de les faire remplir et régulariser, afin que les demandes en exemption puissent être en temps opportun vérifiées et rectifiées s'il y a lieu, tant à la préfecture que dans les sous-préfectures.

MM. les maires devront, dans l'intérêt des familles, apporter le plus grand soin dans la rédaction des certificats. Ils auront surtout l'attention pour les exemptions prévues aux paragraphes 6 et 7 de l'article 13 de la loi du 21 mars 1832, de bien préciser la position de chacun des deux frères des réclamants, sous le rapport du recrutement. Ces certificats devront contenir exactement tous les noms des frères vivants, quel que soit leur âge.

Art. 6. L'autorisation de se faire visiter dans le département de sa résidence ne sera accordée qu'aux jeunes gens pour lesquels, au plus tard au moment même du tirage du canton de leur domicile, la demande en aura été faite soit par eux-mêmes, soit en leur nom, par leur père, mère ou tuteur. Mention de cette demande sera faite sur la liste.

Art 7. Le présent arrêté sera publié et affiché dans toutes les communes du département. Il sera, en outre, inséré au Recueil des Actes administratifs de la préfecture.

Lille, le 17 décembre 1866.

L. SENCIER.

Les militaires du canton de Roubaix libérables au 31 décembre 1866, doivent se présenter à la gendarmerie avec leurs pièces militaires pour y recevoir leur congé définitif.

On a lu dans notre numéro de dimanche dernier l'intéressant rapport présenté par les administrateurs de la Société de Consommation à l'assemblée générale du 30 décembre. La note suivante nous est communiquée à ce sujet :

« Le compte-rendu publié dans le numéro de dimanche dernier du *Journal de Roubaix*, a été présenté à l'assemblée générale, composée de plus de deux cents membres.

» Après la lecture de ce rapport, qui a excité une grande satisfaction chez les sociétaires, on a voté sur ses conclusions qui ont été toutes adoptées.

» Il a été résolu qu'il serait créé pour l'année prochaine deux primes de cent francs chacune, l'une pour celui des *sociétaires*, l'autre pour celle des *dépositaires* qui prendraient le plus de pain dans le courant de l'année.

» Il a été décidé que, vis à vis de l'extension prévue des affaires de la société, il serait procédé immédiatement à la construction d'un second four dans la boulangerie.

» L'ancienne administration, composée de MM. Auguste Lepoutre, Jean-Baptiste Franchomme et Charles Lecluse, a été réélue à l'unanimité pour l'année 1867.

» Les membres élus pour la Commission de surveillance sont MM. Pierre Wattel, Henri Samin, Evrard, Brutus Delespierre, Alexandre Dessaigne. »

Les résultats de cette première année étaient véritablement inespérés pour tous ceux qui savent les difficultés d'une telle entreprise. Honneur donc aux fondateurs et aux administrateurs de la Société de Consommation. C'est grâce à leur énergie, à la foi qu'ils avaient dans leur œuvre, qu'ils ont pu lutter contre des obstacles presque infranchissables, déjouer des intrigues suscitées par une aveugle jalousie et envisager sans faiblir les déboires qui les assaillaient de toutes parts.

Honneur aussi à ces travailleurs intelligents; ils ont compris la pensée féconde qui leur était proposée.

Aujourd'hui ces hommes dévoués et désintéressés peuvent envisager le passé avec satisfaction, l'avenir avec confiance. Le chiffre des membres participants s'accroit chaque jour, la vente prend une extension de plus en plus considérable : leur œuvre est fondée.

Qu'on le sache bien, leur succès intéresse la population roubaisienne tout entière. Outre le but moral qu'ils se sont proposés, ils veulent lutter contre l'enchérissement des denrées alimentaires en livrant à des prix modérés de la marchandise de bonne qualité, vendue à poids sincère.

Que tous ceux qui s'intéressent au sort de la classe ouvrière, à son avenir, à sa moralisation, appuient de leur patronage cette œuvre toute de philanthropie. Il y a là une pensée chrétienne, une semence féconde qui germera.

On lit dans le *Propagateur* :

« Le concours public pour l'admission des auditeurs au conseil d'Etat vient d'avoir lieu, et a été des plus brillants. Plus de quatre-vingts candidats, parmi lesquels figurent plusieurs docteurs en droit, se disputaient les onze places vacantes. Au nombre des aspirants reçus, et dont les noms figurent aujourd'hui au *Moniteur*, nous remarquons M. Georges Brame, fils de M. Jules Brame, député au Corps législatif. »

Comme nous l'avions annoncé dans un de nos précédents numéros, la *Société chorale de Roubaix* a chanté, le 30 novembre dernier, à la messe paroissiale de Sainte-Elisabeth, et au profit des pauvres de cette paroisse, la messe à quatre voix de J.-B. Van Brée.

Si le but proposé à toute exécution musicale doit être de faire valoir d'abord l'œuvre du compositeur et en second lieu les qualités de ses interprètes, nous pouvons affirmer que la *Société Chorale* a pleinement atteint son but, et nous devons de mêmes éloges à la phalange des chanteurs si habilement dirigée par M. Heinzmann.

Nous apprenons aujourd'hui que cette société, après avoir terminé l'année par une bonne œuvre, a désiré commencer celle-ci de la même façon, et, que le dimanche 6 janvier, elle exécutera la même messe en l'église Saint-Martin, au profit des pauvres des conférences de cette paroisse. — Nous remettons donc à un autre jour la suite de notre compte-rendu.

La charité, et l'amour de la belle et bonne musique sacrée attireront certainement bien du monde à la messe paroissiale de Saint-Martin, et nous comptons bien que les pauvres n'y perdront rien.

Dans la soirée de mardi, un homme ivre se laissa choir dans le canal, près le pont de l'Union. Un brave ouvrier qui se trouvait près de lui, Louis Vandecopenol, se jeta à l'eau, malgré le froid âpre, pour essayer de sauver l'ivrogne. Son dévouement a été inutile : ce ne fut qu'une demi heure après qu'on ramena le cadavre du noyé.

Mais Vandecopenole s'est fait à la main droite une blessure qui le prive de travail pendant quinze jours et il n'a reçu pour toute indemnité que la prime ordinaire de 10 francs.

Ce brave homme appartient depuis longtemps au corps des pompiers; plusieurs fois déjà il s'est fait favorablement remarquer. Ne pourrait-on lui allouer une recompense pécuniaire qu'il mérite à tous egards.

La neige et la gelée ont déja causé plusieurs accidents regrettables : jeudi matin, un ouvrier s'est cassé une jambe; le même fait s'est reproduit vendredi; ce matin enfin, un jeune homme a fait une chute aussi malheureuse : il a eu le bras droit démis.

Un arrêté municipal ne pourrait-il enjoindre aux propriétaires ou locataires de faire balayer les neiges et de semer du sable ou des cendres devant leurs maisons, pour garantir la sécurité des passants?

COURS PUBLIC ET GRATUIT DE LANGUE ANGLAISE.

—

Mardi 8 janvier, à 8 heures du soir.

—

Des verbes anglais en général. — Conjugaison des verbes. — Thêmes.

—

Vendredi 11 janvier.

—

Définition des difficultés. — Sortes de verbes. — Conjugaison d'un verbe régulier. — Thêmes. — Version.

THÉATRE DE ROUBAIX

Dimanche 6 janvier à 6 heures

MAISON NEUVE, comédie vaudeville en cinq actes.

BRUNO LE FILEUR, vaudeville populaire en deux actes.

Lundi 7 janvier à 7 h.

LE MARIAGE DE FIGARO, comédie en 5 actes par de Beaumarchais.

LE MYOSOTIS, comédie en un acte.

Pour toute la chronique locale J. Reboux.

Tribunaux

Un procès terrible se déroule en ce moment devant la cour d'assises du Var : les plus noirs desseins de meurtre et de destruction couvés, mûris pendant deux mois parmi 282 enfants de 9 à 16 ans; le pillage, l'incendie des bâtiments de l'établissement, une explosion terrible dans laquelle six jeunes révoltés trouvent la mort, quatorze enfants brûlés vifs par leurs camarades pour s'être opposés au complot, les directeurs et les surveillants n'échappant qu'à grand'peine à la mort, tels sont les faits dont le pénitencier de la petite île du Levant, à quatre lieues de Toulon, a été le théâtre l'été dernier, et dont les auteurs comparaissent devant la justice.

FAITS DIVERS

Le 2 janvier, plusieurs secousses de tremblement de terre ont ébranlé la province d'Alger. A Basdag, les habitants ont été forcés d'évacuer leurs maisons, et les troupes ont été établies sous la tente. On n'a pas du reste de mort à déplorer. Les villages de la Cuiffa, El-Affroum, El-Aïn, Ben-Rasmi, Mouzxaiaville, ont été presque entièrement détruits. Cette dernière localité compte trente-sept morts et une centaine de blessés, Ben-Rasmi, dix morts, El-Affroun, douze morts et plus de soixante blessés. L'autorité a immédiatement envoyé des troupes et organisé des secours.

TEMPÊTE DE NEIGE A LONDRES. — On nous écrit de cette ville :

« C'est vers 4 heures du matin avec un froid d'environ six degrés que la neige a commencé à tomber. Elle était d'abord très déliée; peu à peu elle a augmenté de volume et d'abondance, et vers neuf heures du matin on pouvait déjà mesurer un pied de neige. Chassée en tout sens par un vent violent, elle s'accumulait sur quelques points jusqu'à une hauteur de trois à quatre pieds. Vers 11 heures, on peut dire qu'elle avait partout en moyenne deux pieds de haut.

» Avec le peu d'administration que possède Londres et les faubourgs, la circulation ne tarda pas à être interceptée. Les voitures ne pouvaient plus avancer et les piétons n'osaient plus s'aventurer sur cette surface de neige dans laquelle on s'enfonçait jusqu'aux genoux. Sur quelques lignes de chemins de fer les trains ont dû s'arrêter; sur d'autres, on a été obligé de mettre deux machines à chaque train.

» Les malles de l'intérieur ont été retardées de plusieurs heures. Les approvisionnements des divers marchés ne sont arrivés que vers le milieu de la journée.

» Comme la plupart des marchands et employés de la Cite habitent dans les faubourgs très éloignés du centre, on comprend quelle pertubation a été jetée dans les affaires. Il n'y avait presque personne à la Bourse et aux divers marchés qui se tiennent à Londres aujourd'hui. Quelques boutiques sont restées fermées, et sur l'une d'elles, dans la Cité, on lisait en gros caractères : « En conséquence de l'incohérence du temps et en considération de la santé de ses employés, cet établissement sera fermé à partir de 4 heures et ne rouvrira que demain. »

» Evidemment tous les travaux extérieurs sont suspendus. »

— Un accident qui aurait pu avoir des suites funestes, est arrivé samedi au palais du roi, à Bruxelles. Les ouvriers de la maison Lepolle frères de Paris, venaient d'accrocher au plafond de la salle à manger un immense lustre, ayant au moins 500 kilogr. de poids, lorsque celui-ci s'est détaché et est venu se briser en mille eblats sur le parquet. Plusieurs ouvriers ont été blessés.

— L'administration des postes anglaises, qui, en outre de l'argent qu'elle a, à bord des paquebots subventionnés par l'Etat, possède à Rio Janeiro un employé à poste fixe, vient d'annoncer au public qu'à partir du 1er décembre cet employé délivrerait sur les banques anglaises, et pour des sommes ne dépassant pas 20 livres sterling, des bons payables à vue. La commission est de 3 shillings par 20 livres. Il est inutile d'insister sur l'importance du service rendu. Les très petites coupures ne s'obtiennent chez les banquiers qu'avec une difficulté extrême et moyennant une prime souvent très forte. Désormais, l'envoi en Europe des petites sommes sera la chose du monde la plus simple. En effet, ces bons sont de vétables chèques.

— Un des coryphées de la danse, Caoutchouc s'est jeté du haut du pont des Invalides dans la seine, dimanche matin, au sortir du bal de l'opéra. Un pécheur au filet, qui de loin l'avait vu accomplir son suicide, le tira de l'eau après bien des efforts; mais il était trop tard, Caoutchouc avait cessé de vivre.

Comme les Pierrôts du duel de Gérôme, lui aussi pour aller à la mort avait conservé un costume excentrique; peut être n'en avait-il pas d'autre ? Au moment où on le repêcha, il était vêtu d'une peau d'orang-outang dans laquelle il venait, il n'y avait pas deux heures, d'exciter encore les bravos du public de la salle Le Peletir sous son enveloppe de singe, le noyé portait un pantalon. En fouillant la poche de ce pantalon on trouva le billet suivant :

« Il est inutile de chercher à constater mon identité, je suis le descendant d'une grande famille que mes folies déshonorent; j'ai vingt-huit ans ; il ne me reste rien de mon patrimoine ; je préfère le suicide à la misère. A ceux-là qui diront qu'il faut être brave pour se tuer, je réponds que l'absinthe donne du courage. Je suis ivre: c'est ainsi que je devais mourir. On m'avait surnommé Caoutchouc; qu'on m'enterre sous ce nom. Ma mort puisse-t-elle servir d'exemple à la jeunesse ! »

CAOUTCHOUC.

— On s'occupe beaucoup depuis quelque temps dans le monde parisien d'une histoire assez bizarre dont le dénouement est des plus singuliers.

Les faits remontent en mai 1855. A cette époque, deux jeunes gens amis tous deux, d'une richesse égale et d'une égale beauté, M. de Z..., originaire du Brésil, et le compte de X..., l'un des plus riches propriétaires fonciers du midi de la France briguaient la main de Mlle Emma X..., fille unique d'un banquier allemand qui, depuis la mort de sa femme, s'est fixé à Paris, où il est réputé par son luxe et ses dépenses folles.

Après une cour assidue de plusieurs mois, le compte de X.. l'emporta sur son rival, qui sembla prendre son parti en brave, et ne témoigna de regrets que juste ce qu'il fallait pour ne pas paraître inconvenant; on le disait consolé. Il n'en était rien ; au fond de son cœur le brésilien sentait sa passion grandir devant l'obstacle, il cacha sa douleur par orgueil et parce que l'indifférence était nécessaire à l'accomplissement d'un projet qu'il ne tarda pas à mettre à exécution.

Six semaines après son mariage, le comte recevait une lettre de M. de Z... Dans cette lettre celui-ci mandait que sa fortune était compromise, sinon entièrement perdue: « Mes intérêts me rappellent dans ma patrie, où la ruine m'attend sans doute, » disait-il ; et il terminait en priant M. de X... de bien vouloir prendre à son service le porteur de sa missive : « C'est un bon serviteur, et je crains que l'état de mes affaires ne m'empêche de m'acquitter envers lui des soins qu'il m'a donnés. »

Le comte n'osa refuser cette dernière marque d'amitié à son ami malgré toute la répugnance que sa femme montra à la vue de Joseph (c'était le nom du protégé de M. de Z...). Cet homme avait la figure silonnée en tous sens par de profondes brûlures. M. de X... le nomma majordome; son intelligence et ses bonnes manières lui méritèrent l'estime de ses maîtres pendant qu'il s'attirait la haine de ses subordonnés par son refus constant de se lier avec eux. Il vivait seul, le soir il rentrait dans sa chambre et veillait.

Sa conduite excita la curiosité des domestiques, ils le surveillèrent sans succès, ils constatèrent seulement qu'il pleurait souvent sans pouvoir jamais s'expliquer la cause de ses larmes. Plus d'une année s'était passée sans amener de changements dans l'hôtel du comte, lorsque, vers la fin de novembre dernier, Mme de X... accoucha d'une fille. Le lendemain Joseph ne parut pas à l'office: on le trouva à la flèche de son lit. Le comte immédiatement informé de ce qui passait, monta chez le suicidé et le trouva étendu, la face horriblement contractée, sur sa couche ; on trouva sur lui un large pli au nom du comte, qui en prit aussitôt connaissance. Le pli contenait des valeurs au porteur et des titres de propriétés pour une valeur de *douze millions*, plus un testament et une *lettre*: le testament était tout entier en faveur de l'enfant nouveau né.

Dans la lettre, Joseph, qui n'était autre que le Bresilien, expliquait à M. de X..., qu'aimant toujours celle qui l'avait dédaigné, il s'était brûlé la figure pour qu'on ne le reconnut pas : « J'ai voulu vivre auprès de vous et d'Emma, mais votre bonheur me torturait, j'ai assez de la vie, pardonnez-moi et vivez heureux. « Signé Edmond de Z... »

On ignore encore si cet héritage inattendu a été accepté au nom de leur fille par M. et Mme Amedée de X...

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 3 janvier.

La bourse d'aujourd'hui donne un commencement de confirmation aux prévisions de hausse qu'une bonne partie du public financier formulait pour le mois de janvier. L'activité du comptant qui sert de base à l'amélioration générale des cours, n'est que le résultat prévu des ressources que le détachement de nombreux coupons met à la disposition d'une foule de bourses. On remarque la fermeté des actions et obligations des chemins français, des Lombards, du Crédit foncier, et, en général, des meilleures valeurs de placement. Les affaires ont été très-animées jusqu'à la fin. Les consolidés ont perdu 1/8 à 90 1/2. La rente s'est tenue de 69.65 à 69.30; elle reste à 69.75 en hausse de 10 c. sur hier. L'Italien lui-même fait meilleure contenance; il s'est élevé de 56.05 à 56.35. Le Mobilier est calme de 897.50 à 506.35 et l'Espagnol de 307.50 à 312.50. L'Orléans a monté à 900, le Nord à 1202.50; l'Est à 538.75; le Lyon à 912.50 et le Midi à 536.25. Le report sur les chemins français varie de 1.25 à 2.50. Les Autrichiens finissent à 405, les Lombards à 386.25; le Saragosse à 136.25 et le Nord d'Espagne à 125. Le transatlantique est à 435 et l'Immobilière à 383.75. Le Comptoir d'escompte est côté 845. Le Mexicain reste à 26 3/4. Le Turc, coupon détaché, a repris de 25.30 à 30.50.

—

Paris, 4 janvier.

Les bonnes dispositions manifestées hier par le public financier se sont continuées et même accrues aujourd'hui. La plupart des valeurs ont ouvert en hausse sur les derniers cours d'hier. La rente a monté de 69.90 à 70.05. L'Italien, relativement faible, a fait au plus haut 56.90. Le Mobilier a fait 510; le Nord 1215, le Lyon 922.50 et le Mobilier espagnol 320. Une pareille amélioration devait amener naturellement des réalisations de bénéfices. Le marché a donc été moins ferme en clôture, mais les derniers cours n'indiquent pas moins un progrès sensible sur ceux d'hier. La rente finit à 69.95, le Mobilier à 506.25, le Nord à 1210, l'Orléans à 902.50, le Lyon à 915, le Midi à 587-50; l'Autrichien à 407.50, le Lombard à 390, le Saragosse à 140 et le Nord d'Espagne à 125.

L'Italien a fléchi à 56.60. Le Comptoir d'escompte a fait 870 et reste à 860. Le Turc a monté à 31. Le Mexicain est à 21. Les consolidés anglais gagnent 1/8 à 90 1/2 à 5/8.

Cours moyen du comptant : 3 0/0, 70 fr. — 4 1/2, 98.87 1/2.

Banque de France, 3,600.

Crédit foncier, 1,440.

Le bilan de la Banque de France indique des mouvements [illegible] cette fois d'une véritable reprise de l'activité commerciale du pays. L'encaisse a fléchi de 714 à 675 millions, en même temps que le portefeuille s'est élevé à Paris de 309 à 336 millions et dans les succursales de 335 à 368 millions, soit une augmentation totale de 60 millions. Le chapitre des avances n'a varié que d'une manière insignifiante. La circulation des billets s'est élevée de 936 à 1,016 millions. Le compte du Trésor a fléchi, par suite du paiement du coupon de décembre de 230 à 185 millions.

Les comptes particuliers ont baissé à Paris de 259 à 240 millions, mais il est monté dans les succursales de [illegible] à 39 millions.

COURS DE LA BOURSE

Du 5 janvier 1867.

Cours de ce jour			Cours précédent
3 %......	70 00	— 3 %...	70 00
4 1/2 %......	99 30	— 4 1/2 %	98 75

DENTS depuis 5 francs

Verbrugghe, dentiste,

Rue du Grand-Chemin, 29, à Roubaix.

—

Guérison du mal aux dents.

Paiements après succès. 6621

[illegible] l'entrée de son hôtel, avec un goût et une originalité remarquable. Il en a fait un promenoir digne des premiers hôtels de Paris. 6605

Au moment où les machines à coudre prennent une extension considérable, nous ne saurions trop engager le public à se méfier des nombreuses contrefaçons qui lui sont offertes sous le nom de *machines à coudre* de Wheeler et Wilson, de New-York. Ces machines dont la réputation est faite depuis longtemps dans le Nord de la France, sont les seules, on le sait, qui puissent présenter toutes les garanties de perfection et de solidité. Nous croyons devoir rappeler encore qu'elles portent l'estampille de l'agent général Européen de la Compagnie : C. M. MARTOUGEN, 79, BOULEVARD SEBASTOPOL, à Paris.

Chaque machine doit être pourvue :
D'une double plaque;
Du guide à ourler, de toutes largeurs ;
Du guide à ganser;
Du guide droit;
Du guide à poser les rubans sans batis
Du guide à soutacher;
1 pierre à Emery;
Douze aiguilles, un tourne-vis, une burette, deux clefs, un tire-fil et un pied à piquer les ruches.

Il est à remarquer que bien des marchands de contrefaçon offrent cinq ans de garantie, *mais sans spécifier quel genre de garantie*. Les agents de la Compagnie doivent *toujours* donner aux acheteurs l'EXPLICATION de GARANTIE PENDANT QUATRE ANS CONTRE TOUT FRAIS DE REPARATION ET D'USURE.

S'adresser à *M. Ch. François*, agent général de la Compagnie pour Lille Roubaix et Tourcoing, à Roubaix, 15, rue du Chemin de Fer, en face du *Square*.

COMPAGNIE DES

Mines de Béthune

DÉPOT DE

CHARBONS GRAS

A Roubaix, rue Latérale, près la gare du chemin de fer.

VENTE A L'HECTOLITRE

Mesure des fosses.

PRIX COURANTS.

GROS 3 fr. 10	l'hectolitre pesant 80 mis en voiture et rendu à domicile, pour la ville (octroi compris).
MOYEN (dit tout-venant) 1re qual., 2 fr. 45	l'hectolitre, mesure des fosses, mis en voiture et rendu à domicile pour la ville (octroi compris
GROS 3 fr. 00	l'hectolitre pesant 80 k pris au dépôt et mis en voiture pour la ville (octroi compris).
MOYEN (dit tout-venant) 1re qual., 2 fr. 40	l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la ville, (octroi compris)
GROS 2 fr. 95	l'hectolitre de pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne.
MOYEN (dit tout-venant) 1re qual., 2 fr. 35	l'hectolitre, mesure des fosses, pris au dépôt et mis en voiture pour la campagne

Au comptant (sans escompte.)

N. B. *La Compagnie des Mines de Béthune a l'honneur de faire remarquer à Messieurs les consommateurs qu'il existe à leur avantage une différence de prix, entre l'hectolitre dit* mesure des fosses *et l'hectolitre ordinaire, mesuré à ras.*

Les droits d'octroi seront déduits sur les prix ci-dessus, pour les personnes ayant l'entrepôt.

S'adresser à M. Louis COURTRAY, représentant de la Compagnie, rue Pauvrée, 33, ou au dépôt, rue Latérale près la gare du chemin de fer.